

2024-077SEANCE DU **MARDI 4 JUIN 2024**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 4 juin 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 22	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Chantal BOISNIER pouvoir à Sophie LAGREE, Marc PLOUZEAU pouvoir à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Eric MAUCORT, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Corinne RUFET pouvoir à Lucile VUILLERMOZ.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Chantal BOISNIER, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel DAMMERY

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Jacques Prévert Maternelle

Dans le cadre des sorties scolaires, la Ville peut être amené à verser des subventions exceptionnelles pour participer financièrement au projet mené.

En mars 2024, l'école Jacques Prévert maternelle a sollicité la ville de Chinon pour la prise en charge d'un déplacement en train via la SNCF.

La SNCF, dans la réservation des billets, demande un paiement dans les 24 heures, ce qui n'est pas possible pour la collectivité du fait des règlements par mandat administratif.

L'école Jacques Prévert maternelle a dû régler les frais afin de concrétiser le projet de déplacement à Tours avec les enfants.

L'école Jacques Prévert maternelle a donc sollicité la Ville de Chinon pour le versement d'une subvention exceptionnelle imputer sur le budget alloué pour le transport.

Il est ainsi proposé que la Ville de Chinon rembourse à l'OCCE COOP SCOL Ecole Maternelle Prévert pour la prise en charge de cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'OCCE COOP SCOL Ecole Maternelle Prévert pour un montant de 292 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à CHINON, le 12 juin 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,


A blue ink signature is written over a circular official stamp of the Municipality of Chinon. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CHINON' and '1871'.

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/06/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.